

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2010

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Laëtitia CELERAU
Mme Laëtitia SOREL
Mr Gérard CHAIGNEAU
Mr Jean-François DENIS
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Pierre JAULIN
Mr Rémy SOULET

Absents excusés :

Mme Nathalie BARATON (pouvoir donné à Mr Loïc GIBEAUD)
Mme Christelle SOUCHET (pouvoir donné à Mr Rémy SOULET)
Mr Sébastien MATHÉ (pouvoir donné à Mr Pierre JAULIN)

***Approbation du compte rendu du 3 mars 2010 :** Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Jean-François DENIS est nommé secrétaire de séance

Mr le Maire demande au conseil de rajouter une question à l'ordre du jour.

Le conseil donne son accord.

1 – Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la ligne de trésorerie de 35 000 € ouverte en 2009 arrive à échéance le 20 avril 2010. Compte tenu des taux très intéressants pratiqués en ce moment par le Crédit Agricole Mr le Maire propose au conseil de renouveler cette ligne de trésorerie pour un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-accepte de renouveler la ligne de trésorerie de 35 000 € pour une durée de 1 an.

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11

2 – Vote des taux d'imposition des trois taxes pour 2010 :

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2010 et donne les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncières sur les propriétés non bâties.

	<u>Base prévisionnelle 2010</u>	<u>Taux 2009</u>	<u>Produit fiscal 2010</u>
Taxe d'habitation	280 158	16.81	49 203
Taxe foncière (bâtie)	201 647	18.19	37 617
Taxe foncière (non bâtie)	35 099	70.06	24 311
TOTAL du produit fiscal 2010 sans augmentation des taux			111 131

Proposition avec augmentation des taux :

	<u>Base prévisionnelle 2010</u>	<u>Taux 2010</u>	<u>Produit fiscal 2010</u>
Taxe d'habitation	280 158	17.11	50 081
Taxe foncière (bâtie)	201 647	18.52	38 299
Taxe foncière (non bâtie)	35 099	71.32	24 748
TOTAL du produit fiscal 2010 avec augmentation des taux de 1,7% →			113 128

Mr le Maire fait part de la baisse de certaines participations d'Etat et propose donc de compenser en partie cette diminution par une légère hausse des contributions directes de 1.7 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-décide d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes de 1.7% pour l'année 2010.

Votants : 11
Exprimés : 9
Oui : 9
Non : /
Abstentions : 2

3 – Vote du budget primitif 2010 :

Mr le Maire donne lecture du projet de budget 2010 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 370 439 €

Recettes : 370 429 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 238 402 €

Recettes : 238 402 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
-adopte le budget primitif 2010.

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11

4 – Contrat Environnement Rural 2010 :

Mr le Maire rappelle au Conseil le contenu du Contrat Environnement Rural mis en place par le Conseil Général de Vendée.

1 – A l'échelle du canton, le contrat Environnement Rural est signé par les communes de moins de 3000 habitants du canton et le Conseil Général de la Vendée.

2 – Le contrat précise :

- Les objectifs à atteindre pour chacun des quatre volets du contrat : protéger l'environnement et les paysages, embellir les bourgs et les hameaux, maintenir et

développer les services et les activités en milieu rural, préserver et valoriser les ressources naturelles.

- Les actions à mener pour atteindre ces objectifs : travaux, études complémentaires, engagements en terme d'urbanisme, de démarche qualité.
- Les modalités de réalisation de ces actions : calendrier prévisionnel, maîtres d'ouvrage, financements apportés par les signataires du contrat et autres financements
- Le cas échéant, selon les actions, les conventions à passer avec d'autres partenaires (SYDEV, par exemple)
- La prolongation et les modifications de la convention d'exécution.
- La durée du contrat est de 3 ans.
- Pour le financement du contrat le Département interviendra au taux de 50% du montant total des actions, dans la limite d'un plafond global d'actions subventionnables égal au nombre de communes du canton de moins de 3000 habitants, multiplié par 175 000 €.
- Le règlement des Contrats Environnement ruraux précise les modalités de passation et d'exécution des contrats.

Mr le Maire propose les actions suivantes :

N° volet	N° Action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Type d'action	Echéance prévisionnelle	Montant total HT de l'action	Aide départementale	
							Taux	Montant
1	1	Candélabres Courdault	Mairie de Bouillé-Courdault	Travaux	2010	51702 €	50 %	25851 €
3	2	Site de loisirs	Mairie de Bouillé-Courdault	Travaux	2010	30 000 €	50 %	15 000 €
1	3	Effacement réseaux Rue Jacques du Fouilloux	Mairie de Bouillé-Courdault	Travaux	2011	100000 €	30% SYDEV + reste du CER	46 649 €

Il ajoute que le montant global des actions subventionnables est fixé à 175 000 €

Il demande au conseil d'approuver les actions présentées ci-dessus et de l'autoriser à signer le contrat avec le Département de la Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-approuve les actions décrites ci-dessus, subventionnables dans le cadre du Contrat Environnement Rural.

-autorise Mr Le Maire à signer ce contrat avec le Département de la Vendée

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

5 – Recrutement d'un agent technique dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI) :

Dans le cadre du dispositif de Contrat Unique d'Insertion dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2010.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Pour ce faire Mr le Maire propose de signer une convention avec l'Etat.

Le Conseil Municipal :

-décide de créer un poste d'agent technique dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion dans l'emploi.

-précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 9 mois renouvelables une fois dans la limite de 24 mois.

-précise que ce contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine.

-indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

-autorise Mr Le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

-précise que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle Emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

6 – Cimetières communaux ; Revalorisation des tarifs des concessions :

Mr le Maire propose au conseil municipal de revaloriser les tarifs des concessions cinquantenaires dans les deux cimetières à compter du 1^{er} avril 2010. Il propose le prix de 60.00 € pour une concession de 2.20 m2 (2 places superposées)

Compte tenu des prix pratiqués dans les communes environnantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-vote le tarif suivant : **70.00 € pour une concession de 2.20m2.**

Votants : 11

Exprimés : 11

Oui : 11

Le secrétaire

Mr Jean-François DENIS

Le Maire,

Mr Stéphane GUILLON